



Guide social



Edité en 2022





SOMMAIRE

EDITO

ACCOMPAGNEMENT POUR TOUS.....

LES AUTRES ACTEURS QUI PEUVENT VOUS ACCOMPAGNER.....

LA PETITE ENFANCE L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

LE LOGEMENT.....

LE MAINTIEN A DOMICILE.....

L'EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE.....

AUTRES CONTACTS.....

EDITO

Être à votre écoute, répondre à vos attentes, faciliter vos démarches et vous assurer de notre présence à vos côtés dans les moments les plus difficiles, voilà ce qui motive notre action municipale et l'édition de ce guide.

A l'heure où les fractures sociales se multiplient, le rôle des communes n'a jamais été aussi primordial.

Il s'agit de reconstruire les liens sociaux et les repères collectifs ainsi que de consolider les liens de confiance entre les habitants et les acteurs du territoire. C'est pourquoi la Municipalité et son Centre Communal d'Action Sociale sont heureux de vous présenter le « Guide social » à destination de tous les Clémentais et Clémentaises.

C'est avec l'édition de ce guide, que le Centre Communal d'Action Sociale souhaite vous apporter l'information la plus complète possible sur les nombreux services disponibles dans votre commune mais aussi sur le territoire.

Je tiens à remercier nos partenaires et toutes les personnes qui ont collaboré à l'enrichissement et la création de ce guide.

J'espère que celui-ci vous sera utile et facilitera vos démarches.

Philippe VEYER

Maire de Saint-Clément-de-la-Place

Président du CCAS



ACCOMPAGNEMENT POUR TOUS



**Centre Communal d'Action
Sociale ou CCAS**

Contact :
**Mairie de St Clément de la
Place**
9 place de l'Eglise
49370 St Clément de la Place
02 41 77 94 04
**mairie@saint-clement-de-la-
place.fr**

Solidarité

Le Centre Communal d'Action sociale (CCAS) anime une action de prévention et de développement social en collaboration avec les partenaires sociaux du territoire et a pour mission d'aider et d'accompagner en toute confidentialité, les personnes en situation de fragilité ou en situation financière ponctuellement difficile (personnes seules ou en couple, avec ou sans enfants, âgées, isolées, handicapées, en situation de précarité...).

C'est dans ce cadre que le CCAS de Saint Clément de la Place a mis en place un dispositif d'aides sociales facultatives destinées à ses habitants. Toute personne seule ou en couple, avec ou sans enfant(s) à charge en situation de précarité, ou en situation financière ponctuellement difficile, peut solliciter les dispositifs d'aides.

Ces aides sont accordées en tenant compte soit du quotient familial jusqu'à 500, soit de la situation de la personne (étude du reste à vivre) et doivent faire l'objet d'une demande auprès de l'agent communal en charge du CCAS.

Les aides sociales légales facultatives concernées sont :

- Aides culturelles et sportives :
- abonnement bibliothèque, cinéma,
- prise en charge partielle de la cotisation à une activité sportive ou culturelle de la commune
- Secours d'urgence : Aide ponctuelle en nature sous forme de bons d'achat et/ou bons de transport
- Aides financières exceptionnelles : L'aide est apportée sous forme de secours. Elle peut concerner des factures liées au logement (énergie, eau, gaz, loyer, assurances, restauration scolaire, les mutuelles).
- Aide à la mobilité :

Le passage du permis de conduire A1, B, BSR

Transport scolaire

- Aide alimentaire : Aide sous forme d'un colis alimentaire remis tous les 15 jours par la Banque Alimentaire

Santé



Il est proposé aux personnes âgées, handicapées, vulnérables, vivant à domicile, de se faire inscrire sur un registre communal. En cas de déclenchement du plan canicule, les autorités pourront intervenir auprès des personnes recensées. Contacter le CCAS pour vous faire inscrire sur cette liste.

Animations-Loisirs

Tout au long de l'année le CCAS propose des animations au public séniors. (à partir de 60 ans).

Ateliers cuisine , ateliers numérique, sorties, rencontres

Vous trouverez toutes les informations dans le Saint Clément Actu en mairie ou sur le site internet de la ville.

A l'occasion des fêtes de fin d'année le C.C.A.S. propose aux personnes de plus de 75 ans un COLIS DE NOEL par foyer. Le colis est aussi prévu pour les Clémentais et Clémentaises vivant en EPHAD ou en maison de retraite .

4

Il est prévu un après-midi festif : Un thé dansant accompagné d'un gouter vers la mi-novembre ouvert au public sénior. (60 ans et +)

Place limitées sur inscription.

Il est indispensable de venir s'inscrire au CCAS si vous souhaitez vous faire connaître et bénéficier de nos services.

FRANCE SERVICES



La permanence France services est un lieu d'accueil et d'information pour simplifier vos démarches, améliorer l'accès, l'écoute et le dialogue avec les services publics. Des agents vous accueillent en toute confidentialité afin de vous informer des prestations et services correspondant à votre situation et vous accompagnent dans les démarches à réaliser pour les obtenir (aide à l'utilisation des services en ligne, aide à la constitution de dossiers ...). Vous y trouverez des ordinateurs en libre-service ainsi qu'une imprimante et un scanner pour vous aider dans vos démarches auprès des administrations (CAF, Carsat, MSA, impôts, préfecture...).

Contact :

France services Le Lion d'Angers
1 avenue Phileas Fogg
Pôle santé social
49220 Le Lion d'Angers
02 41 32 33 36

leliondangers@france-services.gouv.fr
Permanences : Lundi, mardi et jeudi
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
Mercredi et vendredi de 9h à 12h



LA MAISON DEPARTEMENTALE DES SOLIDARITES ou MDS

Contact :
MDS du Haut Anjou
1 rue René Laënnec
ZAC de la Grée
49220 GREZ-NEUVILLE
02 41 21 51 00
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

La Maison Départementale des Solidarités (MDS) regroupe dans un même lieu les services d'action sociale et médico-sociale du département. Elle est composée de professionnels (assistants sociaux, éducateurs, médecins de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ...) qui vous accompagnent sur toute question liée à la santé, à la famille, au logement, à votre budget ou à l'insertion.

Cet espace est ouvert à tous, gratuitement pour :

- Le conseil et le suivi de votre grossesse
- Le suivi de la santé de votre enfant jusqu'à 6 ans
- L'accompagnement à la parentalité
- L'aide à la gestion de vos ressources et vos dépenses
- Votre demande RSA et la gestion de vos droits
- L'accès et le maintien dans votre logement
- Les aides et démarches à réaliser en tant que personne en situation de handicap ou personne âgée.

LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE ou MDA



La Maison Départementale de l'Autonomie accompagne les personnes en perte ou en manque d'autonomie, quel que soit leur âge : enfants, adolescents, adultes, en situation de handicap et personnes âgées. La MDA est donc un lieu unique dont les missions principales sont l'accueil, l'information et l'accompagnement. Elle propose des réponses adaptées à votre situation et vous accompagne tout au long des démarches et des procédures : allocations, prestations, carte mobilité inclusion, accueil et accompagnement médico-social, parcours scolaire ou professionnel...

Contact :

MDA du Maine et Loire
6 rue Jean Lecuit, CS
94104
49941 ANGERS CEDEX 9
0800 49 00 49 (numéro
vert)
contact@mda.maine-et-
loire.fr



LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE OU CPAM

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) peut aider toute personne rencontrant des difficultés financières pour : le règlement de la complémentaire santé ; des prothèses dentaires, optiques ou auditives ; équilibrer le budget pendant un arrêt de travail ; assumer ou subvenir aux dépenses liées à la maladie ou au décès...

La CPAM peut vous accueillir pour vous renseigner sur votre dossier, obtenir un formulaire, une attestation de droits, mettre à jour votre carte vitale.

Protection Universelle Maladie ou PUMA



La Puma garantit à toute personne travaillant ou résidant en France de manière stable et régulière (Résidence en France de manière ininterrompue depuis plus de 3 mois) un droit à la prise en charge de ses frais de santé à titre personnel et de manière continue tout au long de la vie.

La Puma permet aussi de rester dans le même régime d'assurance maladie, y compris en cas de perte d'activité ou de changement de situation personnelle. Les éventuelles périodes de rupture dans vos droits sont ainsi évitées.

Qui est concerné ?

Toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière est couverte par l'Assurance maladie.

Comment faire la démarche ?

Les personnes qui ne travaillent pas mais qui résident en France de manière stable et régulière ont un formulaire à remplir et à transmettre.

Les personnes qui travaillent n'ont rien à faire. C'est l'employeur qui fait la déclaration.

Une personne majeure ayant droit d'un assuré peut aussi demander son affiliation personnelle



Aide à la complémentaire Santé ou ACS

La complémentaire santé solidaire, c'est quoi ?

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé. Selon vos ressources :

- la Complémentaire santé solidaire ne vous coûte rien.
- ou la Complémentaire santé solidaire vous coûte moins de 1 € par jour par personne.

La Complémentaire santé solidaire peut couvrir l'ensemble de votre foyer.

Qui peut demander la Complémentaire santé solidaire ?

Pour demander la Complémentaire santé solidaire, vous devez :

- bénéficier de l'assurance maladie
- et ne pas dépasser la limite maximum de ressources.

Qui a droit à la complémentaire santé solidaire ?

Vous avez droit à la Complémentaire santé solidaire :

- **si vous bénéficiez de la prise en charge de vos frais de santé par l'Assurance Maladie** en raison de votre activité professionnelle ou de votre résidence stable et régulière en France
- et **si vos ressources sont inférieures à un montant** qui dépend de la composition de votre foyer.

Comment demander la complémentaire santé solidaire ?

Vous pouvez demander la Complémentaire santé solidaire :

- sur Internet depuis votre compte ameli ;
- en envoyant ou en déposant le formulaire et les justificatifs demandés à votre caisse d'assurance maladie.

À réception du dossier complet, votre caisse d'assurance maladie étudie votre demande dans un délai de 2 mois et vous informe de sa décision.

Votre attestation de droits sera ensuite disponible dans le compte ameli si vous en avez un. Dans le cas contraire, elle sera envoyée à votre adresse postale, sous format papier.

LA Couverture maladie Universelle ou CMU



c'est une protection complémentaire santé gratuite.

Pour obtenir la CMU-C il faut en faire la demande en ligne, directement depuis son compte Ameli ou au format papier, par le biais du formulaire de demande de CMU-C qui est commun avec celui pour l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et y joindre les justificatifs demandés, puis adresser le tout à sa caisse d'Assurance maladie.

Un seul dossier doit être rempli pour l'ensemble du foyer. Cette demande de CMU-C doit être renouvelée chaque année, deux mois avant la date d'échéance.



MEDECIN



Franck LALANDE
1^{er} rue Principale
49370 Saint Clément de la Place
02-41-19-24-51

INFIRMIERS



Charline ROUSSEAU et
Thibault PIET
3 rue principale
02-41-37-84-73

OSTEOPATHE



Grégoire TRESCA
1 rue principale
06-69-74-24-13
tresca.osteo@gmail.com

HOPITAL - MATERNITE



Contact:
CHU d'Angers Larrey
4 rue Larrey
49100 Angers
02-41-35-36-37



SAGES-FEMMES

Emmanuel LEFLOCH
Sophie MICHELON
Caroline LACAZE
Magalie DOBLE

07-81-46-12-46
02-41-81-09-09
06-81-39-59-14
02-41-32-99-52

Montreuil-Juigné
Beaucouzé
Le Louroux-Béconnais
Le Lion d'Angers

LES AUTRES ACTEURS QUI PEUVENT VOUS ACCOMPAGNER

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES OU CAF



Les missions de la CAF s'orientent autour de quatre grands axes :
l'accompagnement des familles dans leur vie quotidienne / l'accueil du jeune enfant / l'accès au logement / la lutte contre la précarité.

De nombreuses situations de vie donnent droit à des aides de la CAF.

Découvrez vos droits selon votre situation :

Informations sur le site de la CAF

Selon votre situation : par thématique

- . J'ai ou j'attends un ou des enfants - Petite enfance
- . J'ai une question sur ma situation d'allocataire - Enfance et jeunesse
- . Je change de situation - Logement et cadre de vie
- . Je loue ou j'achète un logement - Solidarité et insertion
- . Je suis dans une situation de handicap
- . Je suis dans une situation difficile
- . Je vis seul(e) avec ou sans enfant

Contact :
CAF de Maine et Loire
32 rue Louis Gain
49927 ANGERS CEDEX 9
0810 25 49 30 de 9h à 16h30
du lundi au vendredi sans interruption
(0810 29 29 29 pour les étudiants)
www.caf.fr/allocataires/caf-de-maine-et-loire



LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE OU CLIC

Contact :
CLIC Angers Aînés Outre Maine

5 rue René Hersen
49240 AVRILLE
02 41 05 11 08

lundi, mardi, jeudi et vendredi

Accueil téléphonique de 8h30 à 12h30

clic.ainesoutremaine@wanadoo.fr

Le centre Local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) est un service confidentiel gratuit, destiné aux personnes de plus de 60 ans et leur entourage.

Le CLIC est à votre service pour :

- Vous informer, vous conseiller et vous orienter,
- Vous accompagner dans vos démarches,
- Etablir avec vous une aide personnalisée,
- Coordonner les différents intervenants.

Le CLIC peut se déplacer à votre domicile afin d'évaluer votre perte d'autonomie et vos besoins.

LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Résolution à l'amiable de litiges en lien avec un problème de voisinage, de consommation, de copropriété....



Contact : M. AUBRY Michel
1er et 3ème vendredis du mois
Matin : Mairie du Louroux
02 41 77 41 87
Après-midi : Mairie de Bécon
02 41 77 90 08

LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT ou MJD



La Maison de la Justice et du Droit regroupe des professionnels du droit et des associations spécialisées qui vous apportent des réponses dans tous les domaines de la vie quotidienne : travail, famille, logement, consommation, surendettement...Il s'agit d'un lieu où chaque usager peut bénéficier d'un accueil, d'une écoute, d'une information sur ses droits et obligations. Selon la nature de la demande, une orientation vers un réseau de professionnels compétents est proposée. A noter qu'une consultation gratuite d'avocat est ouverte pour les jeunes de moins de 18 ans face à des difficultés d'ordre familiales, sociales ou pénales. Tous les services sont gratuits.

Contact :
**Maison de la Justice
et du Droit**
**Centre commercial
du Chapeau de
Gendarme - Avenue
Winston Churchill**
49000 ANGERS
02 41 45 34 00
mjd-
angers@justice.fr



LE CENTRE D INFORMATION SUR LE DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES OU CIDFF

Contact :
CIDFF
35 rue Saint-
Exupéry
49100 ANGERS
02 41 86 18 04

Le Centre d'information sur le droit des femmes et des Familles (CIDFF) informe, oriente et accompagne le public, en priorité les femmes, dans l'accès aux droits, la lutte contre les violences sexistes, le soutien à la parentalité, à l'emploi, à la formation professionnelle, la sexualité et la santé.

SOS FEMMES



Accueil, écoute, accompagnement des femmes victimes de violences conjugales à Angers, Cholet, Saumur et Segré. Hébergement d'urgence et d'insertion pour les femmes victimes de violences conjugales, éventuellement accompagnées de leurs enfants. Sensibilisation, information et animation d'actions de prévention des comportements sexistes et des violences dans le couple.

Contact :
SOS Femmes
35 rue Saint-Exupéry
49100 ANGERS
02 41 87 97 22
Sos.femmes.angers@
orange.fr

Qu'est ce que c'est ?

Un service public sur internet, déployé en Maine-et-Loire grâce à une collaboration entre le Département, l'ARS Pays de la Loire et le Groupement de coopération sanitaire e-santé Pays de la Loire. L'accès à cette plateforme numérique est gratuit, confidentiel et sécurisé.

Ca sert à quoi?

- Consulter l'annuaire national des maisons de retraite (Ehpad, Ehpa, USLD, HT, AJ)
- S'inscrire dans la maison de retraite de votre choix
- Déposer sur votre espace privé, les documents nécessaires à votre inscription
- Suivre l'évolution de votre dossier.

Vous faire aider?

- Si vous n'avez pas accès à internet et si vous n'avez pas d'adresse mail, un proche peut faire la démarche pour vous.
- Au besoin, les CLIC, les Maisons départementales des solidarités, la Maison Départementale de l'Autonomie du Département de Maine et Loire pourront vous aider. Ils sont habilités et formés à vous accompagner afin de créer votre espace personnel sur Viatrajectoire.fr
- Des documents sont à disposition sur esante-paysdelaloire.fr/fr/viatrajectoire_pa

Contact :
Planning Familial
35 rue Saint-Exupéry
49100 ANGERS
02 41 88 70 73
Planningfamilial49@orang
e.fr



PLANNING FAMILIAL

Le Planning Familial prend en compte toutes les sexualités, défend le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité. Il dénonce et combat toutes les formes de violences, lutte contre le SIDA et les IST, contre toutes les formes de discrimination et inégalités sociales.

LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE OU MSA



La Mutualité Sociale Agricole (MSA) est un organisme mutualiste qui assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole (salariés et non salariés agricoles ainsi que leurs ayants droits et les retraités agricoles).

Contact :
MSA de Maine et Loire
3 rue Charles Lacretelle
49070 BEAUOUZE
02 41 31 75 75 du lundi au
vendredi
de 9h à 17h
contacts@msa49.msa.fr

TRANSPORT SOLIDAIRE



C'est quoi ?

C'est un bénévole qui vous emmène à une consultation médicale, au marché, à un entretien d'embauche ...

Combien ça coûte ?

Adhésion 30€ par année du 1er janvier au 31 décembre, 0,35€ du km.

Comment réserver ?

Un planning des chauffeurs est disponible en mairie en début de mois, sur le site internet de la mairie ou sur le site de l'association.

www.famillesrurales.org/st-clement-de-la-place

Contact :
Mme FOURNY Cécile
07 66 49 96 07
transportmaoi4937@gmail.com



MOUV'IRIGO

Mouv'Irigo est un service adapté de transport collectif de porte-à-porte, destiné aux personnes à mobilité réduite.

Accessible par inscription et sur réservation, ce service est proposé à toute personne à mobilité réduite résidant sur l'agglomération angevine et souhaitant se déplacer sur les communes composant l'agglomération.

Mouv'Irigo offre un service du lundi au dimanche, y compris les jours fériés, dans les plages horaires suivantes :

- Du lundi au vendredi de 7H30 à 19H00
- Le samedi de 8 H.00 à 20 H.00
- Le dimanche et les jours fériés de 9 H.00 à 20 H.00

Contact :
02 41 27 29 29 ou
reservation@irigo.fr

SOLIDARAUTO



Qu'est-ce qu'un Garage Solidaire ?

les garages solidaires Solidarauto s'appuient sur 4 activités :

- La réception et l'expertise de dons de véhicules
- La vente de ces véhicules après remise en état à des publics en précarité
- L'entretien/réparation en fonction du quotient familial , ou recommandation d'un travailleur social
- Location de véhicules pour les personnes en fragilité économique.

Les garages Solidarauto s'accordent sur les mêmes objectifs:

- Aider à résoudre les difficultés liées à l'habitat rural ou aux déplacements permettant l'emploi
- S'intégrer dans le champ de l'économie sociale et solidaire, en s'inscrivant dans les réseaux solidarité et de mobilité.
- Permettre aux personnes défavorisées d'avoir accès à un moindre coût à la mobilité par un transport individuel ou adapté.
- Voire permettre à des personnes en difficulté sociale et professionnelle de se (re)mettre en situation de travail et de bénéficier d'une formation à la mécanique

Coordonnées du garage :
50 boulevard Charles de
Gaulle
49800 TRELAZE
solidarauto49@orange.fr
02 41 35 10 50

LA PETITE ENFANCE L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

MICRO-CRECHE "LA CABANE DES CASTORS"



La micro-crèche, la Cabane des Castors, située au 14 rue des Sarments à St Clément de la Place, a une capacité d'accueil de 10 enfants par jour de 10 semaines à 4 ans. Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.

Un site www.lacabanedescastors.eklablog.com est à consulter, et les inscriptions peuvent se faire par la fiche contact ou au téléphone

Contact :
Mme PLOS Delphine
02 41 95 11 41
06 86 36 90 69
www.lacabanedescastors.eklablog.com



MULTI-ACCUEIL LES MARMOUSETS

Contact :
Les Marmousets
Maison de l'Enfance
1, rue des Primevères
49070 BEAUCOUZE
02 41 48 10 94
marmousets.direction49070@gmail.com

Le Multi-accueil est ouvert :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-17h
- Mercredi : 9h-12h

Inscription directement auprès de l'association "Les Marmousets".

La Commune dispose de places réservées pour de l'accueil ponctuel (heures) à disposition des Clémentais et Clémentaises.

RELAIS PETITE ENFANCE ou RPE

Lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'animation pour les futurs parents et parents le RPE :

Informe sur les différents modes de garde de la petite enfance
Délivre une information générale sur la législation applicable aux assistants maternels et garde à domicile.
Propose une liste d'assistants maternels agréés avec leurs disponibilités.

Aux candidats à l'agrément, assistants maternels ou gardes à domicile le RPE :

Recense les places d'accueil disponibles
Informe sur le métier d'assistant maternel
Informe sur les droits et les obligations en tant que salarié

Retrouvez la liste des assistants maternels ici :
assistantmaternels49.fr

Horaires:

Les lieux d'accueil:

Lundi: 9h00-17h30
Mardi: 9h00-16h00
Mercredi: 9h00-17h00
Jeudi: 13h00-17h30
vendredi: 9h00-16h00

Bouchemaine Beaucozéz
espace Petite enfance MAISON DE L'ENFANCE
48 rue merveille 1 rue primevère

Saint-Lambert-la-Potherie Saint Clément de la Place
espace Georges Sand Mairie
4 rue Felix Pauger 9 place de l'Eglise



Contact :
Relais Petite Enfance
06 25 25 98 69
06 19 06 08 18
Espace Petite enfance
48 rue Merveille
49080 Bouchemaine
www.ville-bouchemaine.fr
relaispetiteenfance@ville-bouchemaine.fr

Ma p'tite bulle d'air Lieu d'Accueil Enfants Parents



Contact :
Semaines paires
à Montreuil-Juigné à la Maison
de la Petite Enfance
7 rue Georges Clémenceau
02.41.42.48.43
Semaines impaires
à La Membrolle-sur-Longuenée
à l'Espace Dolto
1 rue Françoise Dolto
06.38.60.39.53
laep460770@gmail.com

Le lieu d'accueil enfants parents, appelé également LAEP, est un espace de convivialité, d'écoute, de jeux partagés et de parole qui favorise la rencontre entre enfants et parents. C'est dans cet espace chaleureux que vous pouvez venir partager avec votre enfant de 0 à 4 ans et d'autres parents un moment convivial et de détente en présence de deux professionnelles de la petite enfance.

Service gratuit, anonyme et sur inscription.

GRUPE SCOLAIRE ALFRED DE MUSSET



Direction :
Madame Agnès
GEMINIANI
Les lundis et mardis
Tel : 02 41 77 07 85
Courriel :
ce.0491889m@ac-nantes.fr
Rue du Stade, 49370
Saint Clément de la
Place

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT -ALSH



Le périscolaire

L'accueil a lieu de 7h30 à 8h20 le matin,
de 15h45 à 18h30 les lundis et vendredis,
de 16h30 à 18h30 les mardis et jeudis
et de 12h00 à 18h30 le mercredi après-midi
Au 13 rue du Clos des Vignes à St Clément de la Place

Chaque animateur/animatrice est responsable d'une activité.
Il y a des activités manuelles (en fonction des saisons, des événements de l'année),
des activités extérieures, jeux de société, de construction, dessin...
Une aide aux devoirs est également proposée.
Les enfants sont libres de choisir l'activité qu'ils souhaitent.
Le temps du mercredi après-midi est également un temps périscolaire : activités
manuelles, culinaires ou grands jeux viendront agrémente l'après-midi de vos
enfants !

Les TAP – Temps d'Activités Périscolaires

Les enfants de Saint-Clément-de-la-Place ont la possibilité de participer aux Temps
d'Activités Périscolaires organisés et animés par l'équipe des Francas du Maine-et-
Loire les mardis et jeudis de 15h à 16h30.
Les activités sont ouvertes aux enfants scolarisés en maternelle et élémentaire.
Ils pourront y pratiquer diverses activités culturelles : cirque, jardinage, débats
philosophiques, activités sportives, robotique, etc.

L'accueil de loisirs sans hébergement (Pendant les vacances)

Tout au long de l'année, les Francas du Maine-et-Loire organisent l'accueil du
Centre de loisirs de la commune de Saint-Clément-de-la-Place.
A chaque **vacances scolaires** un programme est disponible sur le site des Francas.

Contact :
Mme Virginie PERCEVAL
alsh.stclement@francas
-pdl.asso.fr
06.46.91.93.86 (laisser
un message si besoin)
02.41.86.92.64 (ne pas
laisser de messages)



ASSOCIATION JEUNESSE INTERCOMMUNALES ou AJIC

Contact :
Directeur, William
DELROT
06.35.13.76.22
Maison des Associations
associationjeunesseajic
@gmail.com
ajic49.jimdo.free.com

Référente 18-25 ans:
FEVRIER Emeline
07 72 16 66 58
ajic18.25@gmail.com

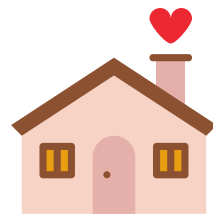
L'AJIC propose des lieux d'accueil et de
rencontre pour des jeunes de 11 à 25 ans à
Longuenée-en-Anjou et Saint-Clément-de-la-
Place.

- 11 à 17 ans : Activités socio-éducatives
- 18 à 25 ans : Accompagnement et soutien pour
les démarches administratives

Horaires :

- Vacances scolaires : les horaires sont variables
selon les activités.
- Hors vacances scolaires : mercredi et samedi
13h30 – 18h30 et le
vendredi 18h-23h

LE LOGEMENT



Pour toute demande de logement social

Compléter un dossier :

soit auprès du bailleur social de votre choix

ou du service Accueil Logement Loire Métropole

soit directement sur le site www.demandelogement49.fr

soit à la mairie de St Clément de la Place

Votre demande recevra un numéro unique valable pour l'ensemble des bailleurs sociaux du 49

Pensez à renouveler votre demande tous les ans auprès du bailleur qui a enregistré votre demande

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre mairie pour toute information complémentaire ou difficulté rencontrée.

<p>Service Accueil Logement d'Angers Loire Métropole 83 rue du Mail à Angers accueil- logement@angersloiremetropole. fr tél 02 41 05 50 55</p>	<p>Maine et Loire Habitat</p> <p>www.maineteloire-habitat.fr contact.gestionlocative@mlhabitat.fr t.fr tél : 02 49 81 68 00</p>	<p>Immobilière Podeliha</p> <p>www.podeliha.fr location@podeliha.fr Tél:02 41 68 77 00</p> <p>16</p>
--	--	---





ASSOCIATION "Le Temps pour toi"

Contact :

Le Temps pour toit
17 rue de Jérusalem
49100 ANGERS
02 40 29 14 82
info@letempspourtoit.fr
www.letempspourtoit.fr

L'association met en œuvre un habitat partagé intergénérationnel et solidaire dans l'agglomération angevine depuis 2007.

2 formules sont possibles :

La cohabitation « parcours » permet de mettre à disposition une partie de son logement en échange d'une redevance modique.

La cohabitation « classique » : offrir un logement en échange d'une présence régulière et garantie.

MIEUX CHEZ MOI



Que vous soyez propriétaire occupant, propriétaire bailleur ou copropriétaire, l'équipe de Mieux Chez Moi est là pour répondre gratuitement à vos questions et vous apporter des conseils sur la rénovation de votre logement.

Si vous répondez à certains critères d'éligibilité, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé et gratuit sur trois niveaux :

- technique
- administratif
- financier pour la recherche de subventions

Pour plus de renseignements :

<http://www.angersloiremetropole.fr/mon-quotidien/logement/mieux-chez-moi-un-accompagnement-a-la-renovation-de-votre-logement/>

Contact :Mieux chez moi

8 place Freppel

49000 ANGERS

02 41 43 00 00

mieuxchezmoi@angersloiremet

ropole.fr

Accueil du lundi au jeudi : 10h-13h

**Accompagnement technique :
le mardi 11h-14h ou sur rendez-vous**

LE MAINTIEN A DOMICILE

POUR LES PERSONNES AGEES

Le Gouvernement a mis en place un site d'information :
le portail national d'information pour l'autonomie des
personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches.
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr



L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE OU APA

L'APA est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie. Elle aide à payer les dépenses nécessaires pour rester à domicile.

L'APA en établissement aide à payer une partie du tarif dépendance en EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

L'APA est versée par le Conseil Départemental.

Un dossier est à retirer auprès de la MDA, ou sur Internet.

ADAPTER MON LOGEMENT A MA PERTE D'AUTONOMIE

Votre perte d'autonomie vous empêche de vous déplacer dans votre maison, ou pour réaliser les actes de la vie quotidienne ?

Vous souhaitez rester vivre à votre domicile mais cela implique des aménagements intérieurs ou extérieurs ?
Le CLIC peut se déplacer à votre domicile afin d'évaluer votre perte d'autonomie et vos besoins.

Il informe, oriente vers les services concernés comme l'ANAH.



BENEFICIER DE PORTAGE DE REPAS

Des prestataires privés organisent le portage de repas adaptés aux besoins des personnes âgées, en perte d'autonomie ou avec un handicap, dans le cadre éventuel d'un maintien à domicile ou une hospitalisation à domicile.

Pour tous ces renseignements, vous pouvez téléphoner au CLIC ou contacter directement le prestataire.



Contact : Prest Alliance
8 ter, Rue des Thomasseries - 49070 BEAUCOUZE
tél 02 41 48 98 11



Contact : Les Menus Services
186 AV du Général Patton, 49070 Beaucoûzé ·

Tél :02 41 81 10 26



LA TELE ASSISTANCE

La téléassistance permet de sécuriser les personnes âgées qui vivent seules chez elles. En cas de problème (chute, malaise..), la personne peut contacter une plateforme joignable 24h sur 24h et 7 jours sur 7 en appuyant sur un médaillon ou une montre portée en permanence.

Selon le degré d'urgence de la situation, un proche est contacté ou une intervention est déclenchée pour porter assistance à la personne. Plusieurs prestataires existent : Filien, Présence verte, etc....

AIDE A DOMICILE



Les personnes âgées et/ou en perte d'autonomie peuvent faire appel à des professionnels qui pourront les aider dans leur quotidien :

- aide humaine (aide au lever et au coucher, habillage, aide à la douche, faire des courses, prise du repas...)
- tâches ménagères (ménage, repassage...)

Il existe deux modes d'intervention :

- soit en emploi direct, par CESU (chèque emploi service universel). Vous êtes alors employeur de la personne qui intervient à votre domicile.
- soit par le biais d'une association ou entreprise prestataire. Une auxiliaire de vie est employée par l'association ou l'entreprise. Celle-ci gère la totalité des prestations (du planning aux remplacements) et vous payez la facture mensuelle des heures effectuées.

Le CLIC possède une liste d'associations et d'entreprises prestataires avec lesquelles vous pouvez faire votre choix.



L'ADMR

Contact :
ADMR SUD SEGREEN
1 place de l'Union
49370 ERDRE EN ANJOU
Tél : 02 41 93 74 97
sudsegreen@asso.fede49.admr.org

Le réseau ADMR est un réseau associatif de services à la personne. Fondé en 1945, il intervient en France de la naissance à la fin de vie, dans quatre domaines : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé

L'association ADMR SUD SEGREEN intervient sur les communes suivantes : Brain-sur-Longuenée, Bécon-les-Granits, Chazé-sur-Argos, Erdre-en-Anjou, La Pouëze, Le Louroux-Béconnais, Saint-Clément-de-la-Place. Elle est animée par une équipe de bénévoles qui encadrent une équipe de salariés.



L'EMPLOI ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

POLE EMPLOI



Les missions de Pôle Emploi sont l'accueil et l'inscription des demandeurs d'emploi ; le versement des allocations aux demandeurs d'emploi indemnisés ; l'accompagnement des demandeurs d'emploi et la mise en relation avec des entreprises ; l'aide aux entreprises dans leurs recrutements. Le 3949 est le numéro unique des demandeurs d'emploi pour s'inscrire/obtenir tout renseignement.

Le site internet permet le dépôt de CV, la préinscription, l'actualisation des dossiers d'indemnisation, obtenir des informations juridiques et réglementaires.

Contact :
Pôle Emploi
Agence Angers
Montesquieu
4 rue des Basses
Fouassières
49000 ANGERS
Tél : 3949
www.poleemploi.fr



CAP EMPLOI

Contact :
CAP Emploi
51 avenue Grésillé
49000 ANGERS
02 41 22 95 90
www.capemploi49.fr

Spécialiste de la relation handicap et emploi, Cap Emploi a pour mission d'assurer le diagnostic, l'orientation et l'accompagnement des personnes handicapées et des employeurs souhaitant les recruter.

SERVICE CIVIQUE



Pour les jeunes de 16 à 25 ans inclus qui souhaitent consacrer une étape de leur vie à la solidarité, s'ouvrir aux autres tout en poursuivant une formation citoyenne et en bénéficiant d'un accompagnement de leur projet professionnel, le Service civique est une réponse pertinente.

Ce Service est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes, sans conditions de diplôme. Les missions sont indemnisées.

Lien : www.service-civique.gouv.fr



RETRAITE



Si vous souhaitez partir à la retraite, vous devez faire votre demande de retraite en ligne. Elle sera automatiquement transmise à l'Assurance retraite de la Sécurité sociale et à l'Agirc-Arrco.

Vous devez également prévenir votre employeur ou Pôle emploi de votre départ à la retraite.

À noter : Il est recommandé de faire votre demande de retraite 6 mois avant la date de départ à la retraite envisagée.

Demander votre retraite:

En tant que salarié du secteur privé, vous cotisez obligatoirement à l'Assurance retraite de la Sécurité sociale et à l'Agirc-Arrco.

L'Assurance retraite de la Sécurité sociale est votre retraite de base et l'Agirc-Arrco est votre retraite complémentaire.

Vous pouvez faire une demande de retraite unique en ligne sur le site « Inforetraite ».

Votre demande est automatiquement transmise à l'Assurance retraite de la Sécurité sociale et à l'Agirc-Arrco.

À noter : si vous avez aussi travaillé sous d'autres statuts que celui de salarié du secteur privé (par exemple si vous avez été commerçant, agent public, exploitant agricole), votre demande de retraite est automatiquement transmise à tous les régimes de base et complémentaires obligatoires auxquels vous avez cotisé.

Pour effectuer en ligne votre demande unique de retraite sur le site « Inforetraite », vous devez vous créer un compte retraite.



REVERSION

La pension de réversion correspond à une partie de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier l'assuré décédé (salarié ou fonctionnaire). Elle est versée, si certaines conditions sont remplies, à l'époux (et/ou ex-époux) survivant, et aux orphelins (si le défunt était fonctionnaire). Une pension d'invalidité de veuf (ve) peut être versée sous conditions d'âge et d'invalidité.

Elle est d'un montant de 50% de la retraite du défunt pour le secteur public et de 54% de la retraite du défunt pour le secteur privé.

Les demandes ne s'effectuent que par papier en sélectionnant le formulaire de régime de retraite de la personne décédée.

Conditions d'attribution:

- Être âgé de 55 ans
- Avoir été marié plus de 2 ans avec le défunt
- Vos ressources annuelles brutes ne doivent pas dépasser 20 862,40 € si vous vivez seul(e), 33 379,84 € si vous vivez en couple.

ANGERS LOIRE DEVELOPPEMENT - ALDEV



ALDEV met à disposition des habitants de l'agglomération les sites internet suivants :

. www.angers.emploi.fr pour accéder aux offres (emploi, stage, alternance, formation)

. www.angers-developpement.com pour connaître toute l'actualité de l'emploi et de la formation (manifestations, portes ouvertes, coordonnées des différentes structures...).

Le club de l'emploi d'ALDEV accompagne tous les demandeurs d'emploi et développe une stratégie de recherche sur le marché caché de l'emploi.

« Rebondir Parcours jeunes vers l'emploi » est un réseau d'entreprises en faveur de l'insertion professionnelle pour les jeunes de 16 à 30 ans habitant le territoire d'Angers Loire Métropole. Il propose la mise en relation avec un parrain en entreprise pour conseiller.

Contact :
ALDEV
122 rue du Château
d'Orgemont
CS 10406
49104 ANGERS
02 52 57 01 00
contact@angers-developpement.com
www.angers-developpement.com



MISSION LOCALE ANGEVINE -MLA

Contact :
MLA
Maison de la Solidarité
3 rue du Bourg de Paille
49070 BEAUCOUZE
02 41 48 18 73
npareige@mla49.org
Accueil sur rendez-vous :
le lundi de 9h à 12h et de
14h à 17h et le mercredi de
9h à 12h

La Mission Locale Angevine s'adresse aux jeunes entre 16 et 25 ans dans l'aide à la recherche d'emploi ou d'une formation. Elle vous accompagne dans les techniques de recherche d'emploi, l'orientation professionnelle, l'accès à l'emploi et à la formation, l'accompagnement en cas de difficulté de la vie quotidienne, l'aide dans la recherche d'un emploi saisonnier, la recherche de financement pour une formation BAFA.

ASSOCIATION NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION EN AGRICULTURE ANEFA



L'ASSOCIATION NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION EN AGRICULTURE - ANEFA

L'ANEFA est une association paritaire gérée et missionnée par les partenaires sociaux de l'agriculture. Elle intervient sur les problématiques d'emploi et de formation dans le secteur agricole.

Contact : ANEFA
14 avenue Jean Joxé
CS 80646
49006 ANGERS CEDEX 01
02 41 96 76 90
anefapdl@anefa.org



CENTRE D'INFORMATION ET D' ORIENTATION DE L'EDUCATION NATIONALE

Contact : CIO
12 Bd du Roi René
49000 ANGERS
02 41 66 84 42
www.cio49.ac-
nantes.fr/spip

Le CIO conseille les jeunes et les adultes sur les pistes de l'emploi et de la formation.

L'ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES - APEC



L'APEC accompagne les cadres et jeunes diplômés dans la recherche d'emploi, aide dans le projet professionnel, et met à disposition des offres d'emploi.

Contact : APEC
08 09 36 12 12
www.apec.fr
service accessible
uniquement par téléphone
ou internet



APECITA AGRI/AGRO



Créée en 1954, agréée par l'ANPE en 1970 et reconnue d'utilité publique en 1971, l'APECITA est devenue en 1981, par la volonté des partenaires sociaux, une association paritaire au service de l'ensemble de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de l'Environnement

L'objectif principal de l'APECITA est de favoriser la rencontre des employeurs et des personnes à la recherche d'un emploi dans ces secteurs.

A cette fin, l'APECITA

Conseille et oriente les candidats dans leurs projets

Accompagne les entreprises dans leurs recrutements et propose des formations RH

Contribue à l'insertion professionnelle, en appui aux organismes de formation

**Maison d'Agriculture des
Pays de la Loire
9 rue André Brouard
49100 Angers
Tél. : 02 41 18 60 19
E-mail :
angers@apecita.com**



AUTRES CONTACTS

RESTAURANTS DU COEUR



Permanence pour la distribution de denrées :

Mardi après-midi et le vendredi matin

Permanence pour le resto bus : (distribution d'un repas chaud)

Lundi, mercredi et vendredi à Angers sans condition, sans inscription.

Leurs missions :

-Distribution de denrées alimentaires et produits de première nécessité

-Distribution de colis d'urgence

-Aide et accompagnement aux démarches administratives

-Aide financière ponctuelle

-Les toits du cœur (dispositif d'accueil d'urgence et d'insertion)

Pour pouvoir bénéficier des restos du cœur :

Peu importe la commune de résidence, se présenter lors des jours de permanence.

Justificatifs à fournir :

-justificatif des revenus

-Pièce d'identité

-Titre de séjour

-Livret de famille

-Relevé CAF

Pas de problème si le bénéficiaire perçoit déjà un colis de qui que ce soit.

(Banque Alimentaire, croix rouge ...)

Contact :

Antenne d'Avrillé :
Chemin du Bocage
49240 AVRILLE
Tél :02 41 33 82 82

Antenne d'Angers :
11 rue du Mail
49100 ANGERS
Tél :02 41 88 71 42

DEFIBRILATEUR



MAIRIE

Les chances de survie augmentent si la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation sont entreprises dans les premières minutes qui suivent un arrêt cardiaque.

Un défibrillateur automatique est un appareil portable dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardiorespiratoire.

Cet appareil procède automatiquement au diagnostic et peut être utilisé par le public même non formé.

Un appareil de ce type est accessible à l'extérieur de la Mairie et de la salle Launay.

NUMEROS UTILES

15

SAMU

Service d'Aide Médical
d'Urgence

08 25 81 28 22

CENTRE ANTI POISON

32 50

Météo France

17

POLICE SECOURS

0800 05 95 95

SOS VIOLS
FEMMES
INFORMATIONS

36 99

Horloge parlante

18

SAPEURS-POMPIERS

39 49

Pole Emploi

08 00 47 33 33

URGENCE
SECURITE GAZ

36 46

Caisse Primaire
d'Assurance maladie

112

NUMERO D APPEL D
URGENCE EUROPEEN

3939

Allo service public

08 00 47 47 88

SOLITUD'ECOUTE

3989

TABAC INFO SERVICE

114

NUMERO D URGENCE
POUR LES PERSONNES
SOURDES ET
MALENTENDANTES

3646

CAISSE PRIMAIRE D'
ASSURANCE MALADIE

02-41-77-94-04

Mairie

119

enfance maltraitée

116 000

SOS ENFANTS
DISPARUS

36 24

SOS médecins
de France